



- En 2019, 22 dispositifs de soutien adaptés à chaque métier de la chaîne du livre
- Budget : 31 millions d'euros
- 2344 projets aidés et 19 millions d'euros d'aides attribués

Le Centre National du Livre est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture.

MISSIONS ET ACTIVITES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

- Accompagner et soutenir par le biais d'aides financières tous les acteurs de la chaîne du livre : auteurs et traducteurs (attribution de bourses d'écriture et de résidence), éditeurs, libraires, bibliothèques, manifestations littéraires ;
- Offrir à tous les acteurs de la chaîne du livre un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- Contribuer à la diversité et à la valorisation de la création littéraire et du livre en France et à l'étranger afin de promouvoir et défendre la langue et la culture françaises ;
- Soutien à la création littéraire avec l'attribution de bourses d'écriture et de résidences pour les auteurs et les traducteurs (favoriser la traduction d'œuvres littéraires étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères) ;
- Soutien à l'édition d'œuvres littéraires par le biais de subventions et de prêts ;
- Contribuer au développement économique du livre et des revues en octroyant des aides aux éditeurs et aux libraires ;
- Contribuer à la diffusion du livre et à la promotion de la lecture en subventionnant les manifestations littéraires et les bibliothèques.

Les études du CNL :

- Publication régulière de l'étude sur « Les Français et la lecture »,
- Publication de *l'Enquête sur les jeunes Français et la lecture en 2022*,
- Publication en 2020 de *l'Enquête portant sur l'économie de la filière jeunesse*,
- Toutes les études sont consultables à cette adresse : <https://centrenationaldulivre.fr/donnees-cles>

Focus sur les aides octroyées par le CNL aux bibliothèques :

- Aide aux bibliothèques pour le développement de la lecture auprès des publics de l'enfance et de la jeunesse.
- Aide aux bibliothèques et aux associations pour le développement de la lecture auprès de publics empêchés de lire (du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie ou de leur incarcération).
- Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques (soutien à l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles des bibliothèques).

Contributeur : F. Hernandez / Relecture Y. Bayon 15/07/2024

Fiche mise à jour tous les deux ans

ORGANISATION DU CNL

Le CNL est dirigé par un président nommé pour un mandat de 3 ans renouvelable par décret du président de la République sur proposition du ministre de la Culture.

Il est doté d'un conseil d'administration composé de parlementaires, de représentants de l'État et des métiers du livre.

Le CNL emploie 65 agents répartis en 4 départements.

24 commissions thématiques et comités, composés d'experts des métiers du livre, nommés pour 3 ans, étudient les demandes d'aides financières.

Le CNL bénéficiait jusqu'en 2018 du versement de la taxe sur les appareils de reproduction et d'impression et de la taxe sur l'édition des ouvrages de librairie. Ces taxes ont été supprimées en 2019, le CNL est désormais entièrement financé sur le budget de l'État.

HISTORIQUE

1946 : création de la Caisse nationale des lettres par la loi du 11 octobre 1946 pour soutenir les écrivains français et favoriser par des subventions l'édition ou la réédition d'œuvres littéraires importantes.

1973 : la Caisse nationale des lettres devient le Centre national des lettres, apparition des premières commissions spécialisées.

1993 : un nouveau décret modifie le nom de l'établissement qui devient le Centre national du livre.

2018 : dématérialisation de l'accès aux dispositifs proposés par le CNL avec l'ouverture du portail de demandes d'aides en ligne accessible depuis le site internet du CNL.

PROJETS NOTABLES

La lecture ayant été déclarée Grande cause nationale en 2022, le CNL a développé cette année des actions autour de trois axes : démultiplier les rencontres d'auteurs auprès des différents publics, mettre la lecture au cœur de la vie des Français qui en sont le plus éloignés, partager le plaisir de lire à travers la lecture à voix haute et des événements qui sortent les livres des étagères.

Déploiement de 250 résidences d'écriture dont 100 résidences en milieu scolaire et 50 dans les « colonies apprenantes » ou en centres de loisirs avec financement de bourses de résidences.

Organisation de la manifestation « Partir en Livre » du 22 juin au 24 juillet 2022 consacrée au livre jeunesse.

PERSONNALITES

Le CNL est présidé par **Régine Hatchondo**, nommée le 18 novembre 2020. Elle succède à Vincent Monadé en poste depuis octobre 2013.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Site officiel : [CNL | Centre National du Livre](#)

Page YouTube du CNL : [le CNL en 3 minutes](#)

Les aides du CNL : <https://centrenationaldulivre.fr/aides>

Ressources consultées le 15 juillet 2024